

DECISION MUNICIPALE n° D20241202-142

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	Les 3 Mousquetaires, environ	
Dates	Jeudi 6 février 2025	
Lieu	Cinéma-théâtre Le Carnot	
Attributaire	Décal'Comédie Production	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle **LES 3 MOUSQUETAIRES, ENVIRON** produit par Décal'Comédie Production, domiciliée 39 avenue Berlioz – 93270 SEVRAN, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle LES 3 MOUSQUETAIRES, ENVIRON, présenté le jeudi 6 février 2025 à 20 h 30, au cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **3 600 € T.T.C. :**

- 3 100 € TTC, montant de la cession,
- 500 € TT, forfait transport.

Les frais de restauration pour 4 repas le jeudi 6 février (midi et soir), ainsi que les hébergements (4 nuitées) sont à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 décembre 2024

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE